

Constats	Enjeux et obstacles à l'intégration socioprofessionnelle spécifiques aux femmes immigrantes	Recommandations générales (issues du rapport de recherche)	Piste d'actions
<p>1. Les femmes sont davantage représentées dans les catégories d'immigration plus vulnérables : les personnes parrainées (regroupement familial), les réfugiées (immigration humanitaire), les personnes à charge du demandeur principal et les aides familiales (travailleuses temporaires).</p> <p>Afin de soutenir leur accès au marché de l'emploi, les mesures d'intégration doivent tenir compte de la spécificité des parcours et des besoins de cette clientèle.</p>	<p>1.1 Les femmes immigrantes arrivées au Québec en tant que parrainées ou réfugiées tendent à avoir une moins bonne maîtrise du français que les femmes arrivées en tant que travailleuses qualifiées. Seulement 48,4% des femmes dans la catégorie du regroupement familial connaissent le français et ce chiffre baisse à 33,5 % dans la catégorie des réfugiés.</p> <p>1.2 Les femmes ayant un statut de réfugiée ont souvent connu des parcours pré et péri-migratoires difficiles : expériences de conflits armés, camps de réfugiés, violences structurelles, physiques et/ou sexuelles. Ces expériences, ajoutées aux défis inhérents au processus d'immigration, peuvent affecter négativement le processus d'adaptation et d'intégration à la société d'accueil.</p> <p>1.3 Les femmes issues de la catégorie du regroupement familial sont en situation de dépendance envers le parrain, ce qui augmente leur vulnérabilité à des situations d'abus ou d'exploitation. Actuellement, parmi les femmes immigrantes, les femmes parrainées sont fortement représentées dans les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence dans la région de Montréal. Généralement, les femmes parrainées méconnaissent leurs droits et les ressources publiques pouvant leur venir en aide.</p>	<p>Recommandation 1. Prendre en considération les besoins spécifiques et les conditions des femmes immigrantes, notamment en ce qui concerne les statuts d'immigration, les situations familiales, les vécus prémigratoires et postmigratoires ainsi que l'âge, qui sont des facteurs de vulnérabilité importants dans leurs parcours. Assurer un suivi et un accompagnement particulier auprès des femmes immigrantes en emploi qui éprouvent des difficultés.</p> <p>Recommandation 2. Augmenter les ressources visant à répondre aux besoins spécifiques des femmes immigrantes sous certains statuts d'immigration en progression ces dernières années (statuts réfugié et regroupement familial), qui ont eu des parcours migratoires parfois difficiles ou qui vivent des situations de dépendance ou de violence.</p> <p>Recommandation 3. Favoriser la socialisation des femmes immigrantes isolées et le développement de leurs réseaux de connaissances par la multiplication d'activités de socialisation visant à sortir les femmes de l'isolement, surtout lorsqu'elles arrivent à titre de réfugiées ou parrainées et qui ne maîtrisent pas la langue.</p> <p>Recommandation 4. Repenser le parcours des immigrantes en emploi en rendant les démarches en employabilité moins longues, en offrant des mesures, des programmes et des services plus pratiques et concrets (plus d'offres de stages et d'expériences de travail avec les entreprises d'entraînement</p>	<p>Améliorer l'adéquation entre les besoins spécifiques des femmes immigrantes et l'offre de service en employabilité, afin de favoriser leur insertion en emploi et ainsi répondre au besoin de main-d'œuvre du Québec.</p> <p>Développer et adapter les ressources d'accompagnement et d'intervention pour les femmes ayant des parcours de réfugiés, incluant des services d'interprétariat pour mieux cerner et répondre à leurs besoins spécifiques.</p> <p>Mieux informer les immigrantes et leurs familles de leurs droits, dès leur arrivée en sol québécois. Offrir dès la première ligne, par exemple au sein du Parcours d'accompagnement personnalisé du MIDI, des outils afin de s'assurer que les femmes immigrantes soient informées adéquatement de leurs droits et des ressources auxquelles elles peuvent avoir accès.</p> <p>Permettre aux femmes immigrantes de bénéficier de plusieurs mesures d'intégration de façon concomitante.</p> <p>Bonifier l'offre de stages et de formation en emploi, afin de faciliter la conciliation travail-famille-études qui est un défi majeur pour les femmes immigrantes.</p>

Constats	Enjeux et obstacles à l'intégration socioprofessionnelle spécifiques aux femmes immigrantes	Recommandations générales (issues du rapport de recherche)	Piste d'actions
	<p>1.4 Certains statuts d'immigration (demandeuses d'asile et travailleuses temporaires) donnent un accès restreint aux services (employabilité, francisation, santé et service sociaux, éducation, prestations sociales, services de garde, etc.) Une majorité des femmes de ces catégories d'immigration deviendront des résidentes permanentes après plusieurs mois ou années passées sur le territoire, leur nonaccès immédiat à l'ensemble des mesures et programmes a pour effet de retarder et même d'entraver une intégration optimale à court et à long terme.</p>	<p>et d'insertion professionnelle), plus flexibles (au moyen de subventions salariales également offertes à temps partiel afin de permettre une intégration en emploi progressive), ouverts et non séquentiels, qui permettent l'ajout ou le retrait de services selon les besoins des femmes immigrantes, en allégeant les processus et en multipliant les formations porteuses qui permettent d'acquérir les compétences nécessaires pour accéder à un emploi et en favorisant l'apprentissage des métiers en demande.</p> <p>Recommandation 6. Organiser des activités promotionnelles récurrentes afin de mieux faire connaître aux nouvelles arrivantes et aux professionnelles et professionnels concernés les programmes de formation et les mesures d'employabilité.</p>	
<p>2. Des inégalités et des discriminations systémiques continuent d'affecter les femmes, dont les femmes immigrantes. Ces discriminations freinent leur insertion socioprofessionnelle et les maintiennent dans une précarité économique et sociale.</p> <p>En effet, les femmes immigrantes ont le plus faible taux d'emploi de toute la population active, inférieur aux femmes natives et aux hommes immigrants. Les taux sont encore plus élevés pour les nouvelles arrivantes (moins de</p>	<p>2.1 L'appartenance à une minorité visible constitue un obstacle supplémentaire pour les femmes qui, en plus d'être victimes de discrimination fondée sur leur sexe, sont plus susceptibles de vivre de la discrimination fondée sur leur appartenance à une minorité ethnoculturelle ou racisée.</p> <p>2.2 À leur arrivée, les femmes immigrantes doivent faire face à des obstacles particuliers qui s'ajoutent à ceux rencontrés par toutes personnes immigrantes. Elles doivent affronter les effets d'une culture encore patriarcale, imprégnée d'une division sexuelle du travail et par les préjugés à leur égard. Elles doivent également soutenir l'intégration prioritaire de leur famille dans un nouveau contexte.</p> <p>2.3 La non-reconnaissance des acquis et des compétences acquises à l'étranger entraîne, pour celles qui réussissent à décrocher un</p>	<p>Recommandation 9. Combattre tous les obstacles systémiques (reconnaissance des acquis et des compétences, services de garde abordables), la discrimination et le racisme en proposant une réglementation non discriminatoire sur l'exigence d'une expérience et des références professionnelles québécoises aux nouvelles arrivantes et en luttant contre les discriminations et les préjugés liés à l'appartenance à une minorité visible par des activités de rapprochement, de lutte au racisme et une sensibilisation récurrente auprès des employeurs.</p> <p>Recommandation 10. Tenir compte des préjugés, de la discrimination et du racisme dans les mesures et des programmes en employabilité et dans l'accompagnement des femmes appartenant à une minorité visible.</p>	<p>Mettre en œuvre une analyse différenciée selon les sexes (ADS) avec une approche intersectionnelle en matière d'immigration et d'intégration, afin de mieux tenir compte des parcours, obstacles et besoins spécifiques des femmes immigrantes afin de réduire les inégalités entre les sexes.</p> <p>Effectuer les changements législatifs afin d'éliminer les causes structurelles contribuant à la vulnérabilité des femmes immigrantes : réviser la Loi sur l'immigration et les statuts précaires d'immigration, afin de donner accès à toutes les femmes immigrantes à l'ensemble des services (employabilité, francisation, santé et service sociaux, éducation, prestations sociales, services de garde subventionnés, etc.)</p> <p>Lever les discriminations systémiques par une reconnaissance des acquis, en favorisant l'accès à des emplois plus valorisants, en offrant des services de garde adaptés, en développant des démarches permettant des liens directs avec les employeurs afin de réduire les préjugés.</p>

Constats	Enjeux et obstacles à l'intégration socioprofessionnelle spécifiques aux femmes immigrantes	Recommandations générales (issues du rapport de recherche)	Piste d'actions
<p>5 ans). De plus, parmi les femmes immigrantes, 45,6% ont des qualifications supérieures aux postes qu'elles occupent.</p>	<p>emploi, une dévalorisation professionnelle et sociale. Une orientation quasi systématique vers des secteurs d'emplois hautement féminisés contribue à les maintenir dans des conditions de travail précaires et à les maintiennent dans la pauvreté.</p> <p>2.4 Les discriminations croisées et systémiques imprègnent les pratiques et comportements d'acteurs influents, notamment l'État, les entreprises, les associations professionnelles, les universités ou encore la famille immigrée. Ce phénomène freine l'accès à l'emploi des femmes immigrantes.</p> <p>2.5 Les immigrantes sont plus nombreuses que les immigrants à occuper des emplois à temps partiel, dans des secteurs d'activités offrant des conditions de travail moins intéressantes.</p>	<p>Recommandation 11. Favoriser une mise en relation des candidates avec les employeurs afin de réduire les préjugés à leur égard et permettre la rencontre avec des employeurs ouverts à la diversité.</p>	<p>Accroître et améliorer le soutien institutionnel (service de garde adapté, reconnaissance des acquis et compétences élargies, programmes d'insertion adaptés, sensibilisation des employeurs).</p> <p>Développer et améliorer l'offre de services afin de compenser les facteurs d'exclusion (langue, scolarisation, formations pour des métiers en demande, acquisition de compétences et d'expérience de travail, connaissance de la société d'accueil et des lois, compréhension du marché du travail, conciliation travail-famille-études).</p> <p>Promouvoir des incitatifs pour l'adoption de programmes d'accès à l'égalité en emploi dans les entreprises privées.</p>
<p>3. La dernière politique d'immigration du Québec, Ensemble nous sommes le Québec énonce la volonté de prioriser une immigration qui répond réellement aux besoins du marché du travail québécois, mais sa mise en œuvre n'a pas encore donné de résultats concrets.</p> <p>En effet, l'offre de francisation et le processus de reconnaissance des acquis ne sont toujours pas adaptés aux besoins des personnes immigrantes.</p>	<p>3.1 Selon L'institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), la mise en œuvre de cette nouvelle politique n'a pas encore donné de résultats concrets et n'assure pas des emplois de qualité à la hauteur de la qualification des personnes immigrantes. En effet, les femmes immigrantes arrivées depuis la dernière décennie au Québec ont une scolarité de plus en plus élevée par rapport à la moyenne québécoise, mais elles rencontrent toujours les mêmes difficultés pour faire reconnaître leurs acquis.</p> <p>Même si elles présentent certains facteurs de vulnérabilité qui doivent être pris en compte, les femmes réfugiées et parrainées représentent néanmoins un potentiel de main-d'œuvre</p>	<p>Recommandation 5. Améliorer l'offre en francisation en l'alliant à une meilleure connaissance des codes et des lois du pays d'accueil, en procédant à une évaluation régulière, en assurant une rémunération plus attrayante pour toute la durée du programme de francisation, sans égard à d'autres sources de revenus que pourraient avoir les femmes, en préparant les immigrantes à l'emploi dès le dernier niveau de francisation, sans rendre la francisation conditionnelle à l'accès à certains programmes et mesures ou en développant de nouvelles méthodes d'apprentissage pour les femmes immigrantes ne maîtrisant pas suffisamment le français, mais qui veulent travailler (par ex. : francisation et recherche d'emploi parallèle).</p>	<p>Bonifier et rendre flexible l'accès à l'offre en francisation. (Critères d'admissibilité, horaires adaptés, haltes-garderies sur place, augmentation de l'offre, etc.)</p> <p>Faciliter le processus de reconnaissance acquis pour les femmes immigrantes.</p>

Constats	Enjeux et obstacles à l'intégration socioprofessionnelle spécifiques aux femmes immigrantes	Recommandations générales (issues du rapport de recherche)	Piste d'actions
<p>De plus, les personnes issues de l'immigration humanitaire et de la réunification familiale représentent un potentiel de travailleuses qui est sous valorisé au profit des personnes issues de l'immigration économique.</p>	<p>incontournable et fort motivé. Ces personnes fort résilientes ont surmonté des obstacles importants pour se donner une vie meilleure.</p> <p>De plus, de toutes les catégories d'immigrations, ce sont les personnes arrivées comme réfugiées et parrainées qui se maintiennent le plus sur le territoire québécois suivant leur immigration.</p>	<p>Recommandation 8. Simplifier le processus de reconnaissance des acquis et l'axer davantage sur les compétences acquises en milieu de travail que sur l'éducation.</p>	
<p>4. La régionalisation de l'immigration reste encore essentiellement basée sur les réfugiés pris en charge par l'état (RPCE). Cette catégorie d'immigration est plus vulnérable et nécessite des services adaptés qui font souvent défaut en région. Sans ces ressources, ces personnes peuvent difficilement répondre aux besoins immédiats en main-d'œuvre.</p>	<p>4.1 Les ressources visant à accompagner les femmes sont encore insuffisantes dans la majorité des régions du Québec. Particulièrement, auprès des femmes réfugiées, car elles peuvent avoir été affectées par des traumatismes (tels que la guerre, la torture, la violence sexuelle et la violence conjugale).</p> <p>La santé mentale des réfugiées peut aussi être affectée par leur situation socioéconomique au Québec. Les facteurs tels que l'isolement, la difficulté à exprimer leur vécu par peur de stigmatisation, la difficulté à chercher de l'aide, la difficulté à trouver un logement abordable, à accéder à l'éducation ou à un emploi satisfaisant, ainsi que les préjugés et le racisme, peuvent également ébranler leur équilibre psychologique.</p> <p>Certaines réfugiées peuvent faire face à des défis supplémentaires à cause d'une combinaison de facteurs tels que le sexe, l'origine ethnique, l'âge et l'orientation sexuelle.</p>	<p>Recommandation 2. Augmenter les ressources visant à répondre aux besoins spécifiques des femmes immigrantes sous certains statuts d'immigration en progression ces dernières années (statuts réfugié et regroupement familial), qui ont eu des parcours migratoires parfois difficiles ou qui vivent des situations de dépendance ou de violence.</p> <p>Recommandation 7. Améliorer la formation des conseillères et des conseillers en emploi afin qu'ils développent une compétence particulière en matière d'orientation et d'accompagnement des candidates à l'emploi et respecter les choix de formation porteurs des immigrantes.</p>	<p>Axer la régionalisation de l'immigration en fonction des besoins régionaux de main-d'œuvre et non pas des clientèles d'immigration.</p> <p>Augmenter et adapter les ressources visant à accompagner les femmes ayant un parcours de refuge et les étendre dans l'ensemble des régions du Québec.</p> <p>Développer des partenariats avec le Réseau d'intervention auprès des personnes ayant vécu des violences organisées (RIVO) basées à Montréal, qui travaille en grande partie auprès des réfugiés et des demandeurs d'asile et leur offre gratuitement un soutien psychologique afin qu'ils surmontent les conséquences de la violence qu'ils ont subie à l'étranger.</p> <p>Améliorer l'adéquation et l'accès entre l'offre de services sociaux et les besoins spécifiques des personnes réfugiées.</p> <p>Développer des processus de liaison entre les services sociaux et les services d'employabilité.</p> <p>Former les intervenants de première ligne (employabilité, parcours d'accompagnement personnalisé, etc.) à la question de la diversité de genre afin qu'ils soient habilités à adapter leurs interventions aux réalités et aux défis spécifiques que rencontrent les femmes immigrantes.</p> <p>Former les ressources dans les organismes d'accueil des personnes réfugiées et immigrantes, les organismes en employabilité et les ressources en violence faite aux femmes.</p>